

Informations de base	
<p>2025/0397(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	En attente de la décision de la commission parlementaire
<p>Simplification de certaines exigences et réduction de la charge administrative dans les domaines des batteries et de la notification des émissions industrielles (Omnibus VIII sur la législation environnementale)</p> <p>Modification Règlement 2023/1542 2020/0353(COD) Modification Règlement 2024/1244 2022/0105(COD)</p> <p>Subject</p> <p>1.20.05 Accès du public à l'information et aux documents, relations avec l'administration 3.70 Politique de l'environnement 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers 3.70.20 Développement durable 4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage</p>	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0397(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2023/1542 2020/0353(COD) Modification Règlement 2024/1244 2022/0105(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 192-p1 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 294-p7-ac
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	ENVI/10/04778